

La communauté d'agglomération ACCM propose aux habitants du territoire **une dérogation gratuite d'accès aux déchèteries et points de tri**. Cette dérogation personnelle est à présenter aux gardiens à l'entrée. **Elle est uniquement réservée aux particuliers** résidant sur le territoire ACCM.

La dérogation devra être présentée à chaque passage dans une déchèterie du territoire de la communauté d'agglomération. **Les apports sont limités à 5 m³ par jour**, quelle que soit la déchèterie ou le point de tri.

D'autre part, la limitation est portée à 10 litres par apport et par jour pour les huiles usagées, 20 litres par jour pour les déchets de type peintures, solvants, produits phytosanitaires, etc... **Pour des quantités plus importantes, les usagers sont invités à contacter directement les filières d'évacuation et de valorisation des déchets adéquates.**

Pour bénéficier de cette dérogation, il vous suffit de remplir ce formulaire et de fournir les documents suivants :

- * La **photocopie du certificat d'immatriculation** (carte grise) de votre véhicule.
- * Un **justificatif de domicile récent** (facture eau, électricité, téléphone, internet, quittance loyer...)
- * **L'attestation sur l'honneur** (à télécharger via cet [hyperlien](#) pour la version numérique).

Date de votre passage en déchèterie : (Maximum 2 jours consécutifs).

Type de déchets :

Déchèterie :

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

"Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande d'une dérogation d'accès aux déchèteries."

Fait à : "Lu et approuvé",
signature :

Le :

Formulaire dûment complété, accompagné des justificatifs, à adresser à :

**Service Info Collecte ACCM Environnement - Centre Technique Municipal
7, rue Gaspard Monge - Zone Industrielle sud 13200 Arles**

OU par mail à infocollecte@agglo-accm.fr

Pour tout complément d'information, N° Info Collecte : 04 84 76 94 00

Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard - 5, rue Yvan Audouard - BP 30228

● 13637 Arles Cedex Tél. 04 86 52 60 00 ● Fax. 04 90 18 43 79

● Courriel : lepresident@agglo-accm.fr ● Site : www.agglo-accm.fr

Communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon